

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023

<b>Nom – Prénom</b>		
<b>Date et lieu de naissance</b>		
<b>Adresse – Code Postal – Ville</b>		
<b>Tél.</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Association de chasse de</b>		<b>N° Adhérent : 690 . . .</b>

INTITULE DE LA FORMATION	DATE	COUT
		<u>Rappel</u> : pas de remboursement des frais d'inscription pour toute absence injustifiée

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

**Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée, merci de contacter la FDCRML au 04.78.47.13.33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.**

*Liste des formations et Conditions d'inscription au dos →*

A....., le .....2023

Signature du Président  
de l'association (obligatoire) :

Signature du candidat :

**ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)**

**Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCRML, à retourner à :**  
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 1, allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

✂

*ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION – FORMATION 2023*

est inscrit à la formation ..... et recevra une convocation en temps utiles (**Cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant**).

n'est pas inscrit à la formation ..... pour la raison suivante :

- Formation complète
- Sur liste d'attente
- Autre : .....

<i>Merci de compléter cette partie</i>	
Mme, Melle, Mr .....	
Domicilié .....	
.....	

**LISTE DES FORMATIONS 2023**

INTITULE DE LA FORMATION	DATES	COUT
Devenir garde-chasse particulier	Vendredis 6, 13 et 20 janvier 2023 de 13 h 30 à 19 h 30	45 €
Site internet fédéral	Lundi 30 janvier 2023 de 16 h 00 à 18 h 00	Gratuit
Membre de Conseil d'administration d'une association de chasse	Lundi 30 janvier 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Régulation par tir des corvidés	Mercredi 15 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00	10 €
Recyclage en piégeage	Samedi 18 mars 2023 à 10 h 30 – <b>Pas d'inscription</b>	Gratuit
Chasser à l'arc	Samedi 25 mars 2023 de 8 h à 18 h <b>*Dossier d'inscription spécifique à télécharger sur <a href="http://www.fdc69.com">www.fdc69.com</a></b>	35 €*
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Mercredi 29 mars 2023 de 14 h à 17 h	Gratuit
Chasse d'été du grand gibier et du renard	Jeudi 25 mai 2023 de 18 h30 à 21 h 00	10 €
Utilisation de pièges photographiques	Jeudi 1 <sup>er</sup> juin 2023 de 14 h 00 à 16 h 30	Gratuit
Hygiène de la venaison	Mardi 6 juin 2023 de 19 h 00 à 22 h 30	20 €
Décennale sécurité	Jeudi 8 juin 2023 De 18 h à 21 h 30	Gratuit
	Vendredi 8 septembre 2023 De 14 h à 17 h 30	
	A la FDCRML	
	Ou chez soi tout au long de l'année *	
	Ou au sein des associations de chasse *	
	*Voir modalités page 12 du catalogue de formation 2023	
Responsable de battue ou Traqueur armé	Lundi 19 juin 2023   Lundi 26 juin 2023   Samedi 22 juillet 2023 De 8 h à 17 h 15	35 €
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs : Un dimanche à la chasse	Jeudi 29 juin 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Comptage nocturne de lièvres	Du 15 août au 1 <sup>er</sup> octobre A définir avec les associations de chasse intéressées	Gratuit
Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé (Dans l'1000 à Vonnas)	Samedi 02 septembre 2023 08 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 12 h 30	30 €
Réactualisation de la formation Responsable de battue	Jeudi 14 septembre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Développement des populations de petit gibier	Jeudi 28 septembre 2023 de 18 h à 21 h	Gratuit
Education à la nature	Mardi 24 octobre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Se former au Piégeage – Agrément piégeur	Vendredis 1 <sup>er</sup> et 08 décembre 2023 de 9 h 00 à 18 h 00	65 €

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

**CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION**

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées ou l'Office Français de la Biodiversité.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** soit en ligne sur l'espace de saisie du site internet [www.fdc69.com](http://www.fdc69.com) soit à l'aide du bulletin situé à la fin du catalogue ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet ([www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie**.

**Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.**

**RAPPEL : Pas de remboursement des frais d'inscription pour toute absence injustifiée.**

La pédagogie est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.